

Elodie Wehrli / Carole-Anne Baud / Valérie Junod

## Le Drug checking en Suisse : Aperçu des pratiques cantonales

---

La Suisse est une pionnière en matière de Drug checking (DC), son premier programme de tests de stupéfiants pour les consommateurs ayant été mis en place en 1990. Aujourd'hui la pratique se développe et huit structures proposant du DC existent dans toute la Suisse. Cet article est le résultat d'une enquête de terrain auprès de ces huit structures. Il examine leur fonctionnement et élabore des recommandations en vue de la promotion de ce système fondamental de réduction des risques.

---

Catégories d'articles : Articles scientifiques

Domaines juridiques : Droit de la santé, Droit pénal

Proposition de citation : Elodie Wehrli / Carole-Anne Baud / Valérie Junod, Le Drug checking en Suisse : Aperçu des pratiques cantonales, in : Jusletter 1 juillet 2024

## Table des matières

1. Remarques introductives
2. Organisation des structures de DC
3. Financement
4. Autorisations
5. Offres de Drug checking
6. Profil des usagers
7. Nombre d'analyses
8. Accès des Mineurs au Drug checking
9. Laboratoires et analyses des substances
10. Alertes de substances
11. La particularité du DC vaudois
12. Les particularités du DC mobile
13. Conclusion :
14. Recommandations
  - 14.1. Nécessité d'un financement plus conséquent
  - 14.2. Déficit de visibilité, une évaluation est nécessaire
  - 14.3. Développement de l'offre
  - 14.4. Nécessité d'une plus grande transparence
  - 14.5. Nécessité de données sur les économies possibles en matière de coûts sociaux et médicaux
  - 14.6. Limites du système d'alertes sans DC
  - 14.7. Insécurité liée au contexte juridique

### 1. Remarques introductives

[1] L'usage de substances psychoactives est un fait social. Il peut, dans certains cas, engendrer un syndrome de dépendance<sup>1</sup>. Ce syndrome aux caractéristiques à la fois sociales, psychologiques et biologiques a des incidences sur l'état physique et psychique des personnes concernées, mais également sur leur intégration dans la société ainsi que sur leurs proches<sup>2</sup>.

[2] Pourtant, certains des problèmes induits par la consommation de stupéfiants peuvent être évités. La réduction des risques (RdR) s'inscrit dans ce contexte, en proposant des mesures pour limiter les conséquences négatives de la consommation de stupéfiants. La RdR<sup>3</sup> englobe ainsi toutes les mesures visant l'amélioration de la situation des personnes consommatrices, même si cette consommation se poursuit<sup>4</sup>. Elle est ancrée à l'art. 1a al. 1 let. c de la Loi fédérale sur les

---

<sup>1</sup> La Classification Internationale des Maladies (CIM-11) de l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) définit les troubles dus à l'utilisation de substances psychoactives ainsi : « Les troubles dus à la consommation de substances comprennent les troubles qui résultent d'une utilisation unique ou répétée de substances ayant des propriétés psychoactives, y compris certains médicaments. Les troubles liés à quatorze classes ou groupes de substances psychoactives sont inclus. En règle générale, l'utilisation initiale de ces substances produit des effets psychoactifs agréables qui sont gratifiants et renforcés par une utilisation répétée. Avec une utilisation continue, bon nombre de ces substances ont le pouvoir de produire une dépendance. Ils ont également le potentiel de causer de nombreuses formes de dommages, à la fois pour la santé mentale et physique. Les troubles dus à l'utilisation non médicale nocive de substances non psychoactives sont également inclus dans ce groupe. ».

<sup>2</sup> ASTRID WÜTHRICH/VALÉRIE MAERTENS/ROY SALVETER, Stratégie nationale addictions 2017–2024, Office fédéral de la santé publique, Division programmes nationaux de prévention, Berne 2015, p. 13.

<sup>3</sup> Cette notion peut également être étendue à tous les comportements addictifs sans substances, comme par exemple, les jeux d'argent. A ce sujet : OLIVIER SIMON, La réduction des risques en médecine des addictions, Bulletin des médecins suisses, n° 2023/33, 16 août 2023.

<sup>4</sup> OFSP, Factsheet réduction des risques en Suisse, enjeux actuels.

stupéfiants (LStup)<sup>5</sup>. Aux côtés de la prévention, de la thérapie, la réinsertion, du contrôle et de la répression, la « réduction des risques et l'aide à la survie » constitue un des quatre « piliers » de la politique suisse en matière de stupéfiants. Introduit formellement par la révision de la LStup de 2008<sup>6</sup>, ce modèle dit « des quatre piliers », permet à la Confédération et aux cantons de mettre en œuvre des mesures ciblées dans les quatre domaines mentionnés, de manière à atteindre les buts de la LStup énoncés à son art. 1.

[3] Conformément à l'art. 3g LStup, les cantons mettent en œuvre les mesures de RdR de leur choix (art. 3g LStup). Pour sa part, la Confédération soutient, par des prestations de service, ces mesures (art. 3i à 3l LStup), notamment via une coordination des prestations. Celle-ci est assurée par Infodrog, la centrale nationale de coordination des addictions, qui édicte des recommandations (non contraignantes)<sup>7</sup>.

[4] Le Drug Checking (DC) fait partie des mesures de RdR. Il consiste à offrir, à tout consommateur, la vérification de la composition et de la pureté des stupéfiants qu'il consomme avant leur consommation, tout en prodiguant des conseils pour inciter à une consommation à moindre risque. En d'autres termes, les services de DC proposent aux personnes qui le souhaitent d'analyser la composition des substances qu'elles envisagent de consommer<sup>8</sup> et d'obtenir du matériel d'information et de prévention<sup>9</sup>. Ces services relèvent du pilier RdR, puisqu'on admet que la personne consomme une drogue, tout en évitant qu'elle ne consomme une substance dont les effets ne correspondent pas à ce qu'elle attendait (par ex. pureté plus élevée ou produits de coupe inattendus)<sup>10</sup>.

[5] La Suisse a été l'un des premiers États européens à introduire des programmes de DC, ce dès le début des années 1990<sup>11</sup>. Aujourd'hui, sept structures offrent des services de DC. Six sont fixes, la dernière est un laboratoire mobile se déplaçant dans différents cantons à la demande de ceux-ci ou des structures de DC fixes. Chacune possède ses spécificités. Ces structures ne sont pas réparties géographiquement de manière à être accessibles au plus grand nombre ; il existe donc de grandes disparités entre les situations d'un canton à un autre. Certains cantons (p.ex : Valais) ne proposent aucune offre en matière de DC, ni en matière de RdR pour la consommation de stupéfiants interdits, d'autres (p.ex : Tessin) sont partenaires d'associations offrant des conseils de RdR sans Drug Checking<sup>12</sup>.

---

<sup>5</sup> RS 812.121, Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, LStup), du 3 octobre 1951.

<sup>6</sup> ALAIN MACALUSO, les dispositions pénales de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes du 20 mars 2008 : une révision velléitaire ? in : Semaine judiciaire II, Doctrine 132(7), 2010, p. 150.

<sup>7</sup> Actuellement, en matière de Drug checking, les normes existantes concernent : l'intervention précoce, les normes techniques, la consultation, l'évaluation des risques, la communication et la publication des données.

<sup>8</sup> ROBERT CSÁK, The state of harm reduction in western Europe, Londres 2021, n° 3.1, p. 13.

<sup>9</sup> ROMAN BRUNNER/ANJA LISCHER/ROXANE MORGER MÉGEVANT/ELISABETH SCHÄTTI/DOMINIQUE SCHORI, Standards Drug checking, Module consultation, in : Infodrog, centrale de coordination des addictions (édit.), Berne 2018, p. 4.

<sup>10</sup> BRUNNER/LISCHER/MORGER MÉGEVANT/SCHÄTTI/SCHORI, (n. 9) p. 4 ; ALEXANDRA LA MANTIA/LUKAS OECHSLIN/MARCELO DUARTE/BIRGIT LAUBEREAU/CARLO FABIAN, étude sur les effets des offres de Drug checking en Suisse, rapport à l'attention de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), in : Interface Politikstudien Forschung Beratung GmbH, Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW (édit.) Olten/Lucerne, 2020, n° 1.1, p. 47.

<sup>11</sup> MARC MARTHALER, Fiche d'information : Drug checking, in : Infodrog, Centrale nationale de coordination des addictions (édit.), Berne 2023, p. 2.

<sup>12</sup> Au Tessin, l'association Radix Svizzera Italiana, soutenue financièrement par le canton a mis en place le programme Danno (Danno.ch) qui propose des conseils de consommation (Safer Use) en soirées, sans offre de DC. Cette association partage également les alertes de DC d'Infodrog.

[6] En Suisse, il existe deux principaux types de DC : les fixes et les mobiles<sup>13</sup>.

[7] Les DC fixes permettent à l'utilisateur voulant faire tester sa substance de le faire en se rendant, généralement sans rendez-vous, dans un local dédié. Certains services prévoient une prise de rendez-vous via un formulaire en ligne pour faciliter l'organisation, l'utilisation d'un tel outil n'étant cependant pas obligatoire pour obtenir un entretien. L'anonymat est garanti<sup>14</sup>; les personnes s'enregistrent en principe via un pseudo qu'elles choisissent elles-mêmes; leur réelle identité n'est pas saisie. Un échantillon de la substance à tester (p. ex. environ une demi-pilule de MDMA) est prélevé pour être envoyé à un laboratoire; l'échantillon n'est pas restitué<sup>15</sup>.

[8] Les seconds, les DC mobiles, sont effectués là où ont lieu les événements festifs tels des festivals. Les substances sont remises au stand et y sont contrôlées parallèlement à un entretien, le tout pendant une trentaine de minutes. En principe, une partie de la substance est utilisée pour l'analyse et n'est ensuite plus consommable, tandis que le reste est restitué aux utilisateurs à la fin du Drug checking<sup>16</sup>.

[9] Cet article, rédigé dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Fonds national suisse (FNS)<sup>17</sup>, s'intéresse à la pratique des cantons suisses en la matière. Notre recherche a consisté à mener des entretiens entre décembre 2022 et juin 2023 avec des employés des sept structures de DC<sup>18</sup>. Les entretiens ont duré en moyenne une heure. Un questionnaire ouvert a été utilisé pour récolter des informations uniformes. Nous avons ensuite combiné les données obtenues lors d'entretien avec la consultation de sources publiques. Nous avons également déposé des demandes basées sur les lois cantonales et la loi fédérale sur la transparence (LTrans)<sup>19</sup> pour obtenir des informations non-publiques.

[10] Notre objectif est de décrire les différentes structures, d'expliquer leur fonctionnement, leurs particularités et leurs points communs, leurs bases légales, leurs appuis cantonaux. Il est à signaler à titre liminaire certaines limites à nos recherches, à savoir la difficulté d'obtention de certains contrats de prestation liant les DC et les cantons ou les diverses autorisations obtenues par les DC ou les laboratoires d'analyse pour l'utilisation des stupéfiants. Malgré des demandes, toutes les administrations ne nous ont pas transmis les documents demandés. En outre, notre étude se concentre sur les deux types de DC précités. Elle exclut les DC proposés aux usagers des locaux de consommation dans certains cantons. Il est également fait abstraction ici des services qui testent des stupéfiants, mais s'adressent à un public spécialisé, par ex. les médecins de l'hôpital ou la police.

---

<sup>13</sup> LA MANTIA/OECHSLIN/DUARTE/LAUBEREAU/FABIAN, (n. 10) n° 1.1.2, p. 49.

<sup>14</sup> LA MANTIA/OECHSLIN/DUARTE/LAUBEREAU/FABIAN, (n. 10) n° 1.1.2, p. 49.

<sup>15</sup> LA MANTIA/OECHSLIN/DUARTE/LAUBEREAU/FABIAN, (n. 10) n° 1.1.2, p. 49.

<sup>16</sup> LA MANTIA/OECHSLIN/DUARTE/LAUBEREAU/FABIAN, (n. 10) n° 1.1.2, p. 50.

<sup>17</sup> Projet n° 182477, sur la réglementation des médicaments contenant des substances soumises à contrôle <https://wp.unil.ch/medicaments-sous-contrôle/>.

<sup>18</sup> La confidentialité n'a pas été promise aux différentes personnes interrogées. Elles ne sont toutefois pas citées dans le présent article. Elles ont accepté que les transcriptions des entretiens, moyennant caviardage de leur nom et des données précises permettant une identification, figurent dans un registre public (SwissUbase), comme le prévoient les directives du FNS (art. 47 règlement des subsides du FNS, point 11.8 ss. Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides).

<sup>19</sup> RS 152.3, Loi fédérale sur la transparence dans l'administration, LTrans, du 17 décembre 2004.

## 2. Organisation des structures de DC

[11] Les sept structures fixes de Drug checking se situent dans les cantons de Genève (Nuit Blanche), Vaud (Nightlife Vaud)<sup>20</sup>, Berne (CONTACT Berne et Bienne), Bâle (Safer Dance Basel), Lucerne (Verein Kirchliche Gassenarbeit), Zurich (Drogeninformationszentrum DIZ de la ville de Zurich et Checkpoint). On constate donc une concentration dans les grandes villes de Suisse romande et de Suisse alémanique. La Suisse italienne fait exception, puisqu'elle n'accueille aucun site. Leur création remonte à 1998 pour la première (BE) et va jusqu'à 2022 pour la plus récente (VD).

[12] Parmi ces structures, la plupart sont des personnes morales de droit privé. Plusieurs sont basées sur le modèle associatif. Nuit Blanche (GE) est un programme issu de l'association Première ligne. Verein Kirchliche Gassenarbeit (LU) est également une association. D'autres DC sont sous l'égide de fondations. C'est le cas de la fondation CONTACT (BE) qui met en place les DC fixes à Berne et à Bienne ainsi que de la fondation Suchthilfe Region Basel (BS-BL) qui propose le programme Safer Dance Basel / DIBS. Enfin, Nightlife Vaud (VD) est constituée d'un conglomérat d'institutions vaudoises dont les buts sont la réduction des risques en matière de SSC, coordonné par la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme.

[13] Le DIZ (ZH), quant à lui, fait partie intégrante de l'administration de la ville de Zurich, plus précisément du Département de l'action sociale (Sozialdepartement). Il s'agit d'un service rattaché à la ville qui vient en aide aux personnes consommatrices, notamment en offrant l'analyse de stupéfiants. Il collabore par ailleurs avec une association basée à Zurich (Checkpoint<sup>21</sup>) pour proposer un DC spécialisé dans l'utilisation de stupéfiants pour la pratique du Chemsex.

[14] Une septième structure, uniquement mobile, est pilotée par le Laboratoire de contrôle pharmaceutique de l'Office de la santé du canton de Berne. Il s'agit là aussi d'une entité publique qui ne propose pas d'offre complète de DC mais uniquement l'analyse des stupéfiants sur le terrain.

## 3. Financement

[15] Le financement des DC constitue la composante indispensable à leur existence. En effet, la totalité des structures fournissent leurs services gratuitement. Ils doivent donc lever des fonds.

[16] De grandes disparités de moyens existent entre les structures de DC. La majorité des services de DC est financée partiellement par des fonds publics. Certains sont entièrement financés par le canton (Genève, Vaud) ou par une commune (Zurich) ; d'autres le sont en partie (Bâle, Lucerne), restant dépendants de fonds privés sous la forme de dons. En contrepartie des financements publics, certains cantons fixent des conditions à respecter via les contrats de prestation. Les DC de Genève, Vaud, Bâle et Lucerne possèdent chacun un contrat de prestations avec leur canton.

[17] A Genève, une base légale<sup>22</sup> accorde un financement annuel de CHF 2'677'990.- jusqu'en 2024 pour l'association Première ligne qui gère Nuit Blanche, la structure de DC. Seule une petite

---

<sup>20</sup> Au moment de la rédaction de cet article, le Drug checking vaudois était encore dans sa phase pilote.

<sup>21</sup> Checkpoint Zurich est un centre de santé sexuelle spécialisé dans la santé sexuelle des personnes LGBTQIA+. Ils proposent, en collaboration avec le DIZ, tous les premiers lundis de chaque mois un service de DC accompagné d'une consultation spéciale pour les personnes utilisant les stupéfiants dans un cadre sexuel (chemsex).

<sup>22</sup> Loi accordant une aide financière annuelle de 2'677 990 francs à l'Association Première ligne pour les années 2021 à 2024 du 30 avril 2021, adopté par le Grand conseil de la République et canton de Genève.

partie de ce montant sert au DC. Celui-ci, pour fonctionner, ne reçoit pas d'autres fonds. Ce montant a été calculé pour permettre de financer 500 analyses par années pour sa permanence stationnaire ainsi que 3 événements avec le DC mobile de Berne. Le reste du montant attribué à Première Ligne par le canton de Genève est utilisé pour financer ses autres activités (p.ex : accueil à bas seuil, espace de consommation sécurisé...). Un contrat de prestations entre l'association Première Ligne et l'État de Genève fixe des conditions pour l'ensemble des activités (art. 1 de la loi), comme un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches de l'association (art. 9).

[18] Dans le canton de Vaud, le DC est encore dans une phase dite pilote<sup>23</sup>. Celui-ci est financé pour le moment par le « fonds addiction » du Canton. Le DC est en cours d'évaluation externe, laquelle doit être achevée fin 2023<sup>24</sup>.

[19] Dans le canton de Berne, le DC fixe proposé par la fondation CONTACT à Berne et à Bienne ne dispose d'aucun financement étatique depuis 2018. Auparavant, l'offre de DC a été ponctuellement financée grâce à des contributions cantonales<sup>25</sup> ; ainsi, jusqu'à fin 2017, le DC faisait partie d'un projet-pilote. A la fin du projet pilote, et malgré son succès, le canton n'a pas souhaité reconduire le financement. La fondation CONTACT reçoit des financements étatiques pour certaines de ses activités qui ne couvrent toutefois pas le DC<sup>26</sup>. Par conséquent, le pôle « Nightlife » qui gère le DC est entièrement financé par les revenus de la fondation elle-même. Le DC est cependant resté entièrement gratuit pour les usagers<sup>27</sup>. Il s'agit de la seule structure de DC en Suisse qui ne reçoit aucune subvention publique. Malgré la non-reconduite du financement pour le Drug checking fixe par le canton de Berne, la fondation a souhaité continuer à financer le DC par ses propres moyens.

[20] Le DC de Bâle est financé par les cantons de Bâle campagne et de Bâle ville, tout en collectant parallèlement des fonds privés. La fondation (Stiftung Suchthilfe region Basel (SRB)) est liée aux cantons par des contrats de prestation qui prévoient des conditions à respecter en échange du financement. Par exemple, il est prévu que les personnes domiciliées dans d'autres cantons ne peuvent pas bénéficier de l'offre du DC. Dans ces contrats de prestation, la question du financement est également réglée. Le financement de l'offre est divisé entre celui à destination du DC mobile (Safer Dance) et celui à destination du DC stationnaire (SRB), bien que la fondation responsable soit la même pour les deux types de DC. Les deux cantons allouent des budgets différents : Bâle ville octroie CHF 20'000.- à SRB pour le DC fixe et CHF 16'000.- pour le DC mobile. Bâle campagne octroie CHF 7'000.- au DC fixe. CHF 10'000.- est allouée à Safer Dance pour la prévention et la réduction des risques en soirées via par exemple la distribution de matériel permettant le Safer Use ou l'octroi de conseils de consommation. Ce montant ne peut cependant pas être utilisé pour le DC mobile. Pour résumer, le DC fixe est financé entièrement par les cantons

---

<sup>23</sup> Au moment où cet article est achevé, les conclusions du rapport d'évaluation de la phase pilote, achevée fin 2023 ne sont pas encore publiques.

<sup>24</sup> Canton de Vaud, Conseil d'Etat, Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil (21\_LEG\_20), p. 28.

<sup>25</sup> Dès 2018, les détails des financements ne sont plus disponibles dans les rapports annuels mais il est fait mention que seules les offres de la fondation qui n'enregistrent pas de bénéfice sont inclus dans le contrat de prestations et qu'environ la moitié des coûts de CONTACT sont assumés par le canton de Berne (CONTACT, rapport de gestion 2018, p. 4).

<sup>26</sup> Après l'arrêt des financements cantonaux en 2018, CONTACT Mobile a été redimensionné et CONTACT Nightlife est devenu une entité autonome.

<sup>27</sup> CONTACT, rapport de gestion 2019.

tandis que le DC mobile n'est que partiellement financé par le canton de Bâle-ville et nécessite une collecte de dons privés pour exister.

[21] Le DC de Zurich est entièrement financé par la ville de Zurich, comme déjà mentionné, il en fait même partie intégrante. Le canton n'y participe en revanche pas. Le financement du DC se porte à CHF 310'500.- pour l'année 2022 (idem pour les années précédentes). Pour 2024, un nouveau crédit de 743'000.- vient d'être octroyé ce qui augmente le financement à un total de CHF 1'053'000.-<sup>28</sup>. Cela en fait le DC le mieux financé de Suisse, avec des répercussions évoquées plus bas.

[22] À Lucerne, l'association Verein Kirchliche Gassenarbeit (VKG) est liée par un contrat de prestations d'une durée de 4 ans renouvelable avec le canton de Lucerne. Le financement est assuré à 90% par Zweckverband für institutionelle Sozialhilfe und Gesundheitsförderung (ZiSG). Il s'agit d'une association financée elle-même pour moitié par toutes les communes du canton de Lucerne via une contribution par habitants et pour l'autre moitié par le canton de Lucerne. Le financement pour l'année 2023 est de CHF 70'000.- pour le Drug Checking<sup>29</sup>. Les 10% restants sont assurés par des dons. En échange du financement, VKG rédige chaque année un rapport d'activité qui détaille les prestations effectuées. Le contrat de prestation impose certaines conditions<sup>30</sup> telles que le nombre de DC en permanence et le nombre de DC mobile, la gratuité du DC pour les usagers ou l'interdiction du service pour les moins de dix-huit ans.

[23] Enfin, on l'a vu, le laboratoire mobile du canton de Berne est intégré au Laboratoire cantonal de contrôle pharmaceutique. A ce titre, il fait donc partie intégrante du Département de la santé, des affaires sociales et de l'intégration. Il représente seulement une partie des activités dudit laboratoire<sup>31</sup>. Fait intéressant, il dispose également de financements tiers<sup>32</sup>. Lors de déplacements avec le laboratoire mobile, les DC des autres cantons rémunèrent son service et collaborent avec lui pour la partie accompagnement et conseils<sup>33</sup>.

#### 4. Autorisations

[24] Nous avons examiné, dans une perspective de droit administratif et de droit pénal, dans quelle mesure une ou plusieurs autorisations sont nécessaires pour mener les activités de DC. Cette analyse a fait l'objet d'un article séparé<sup>34</sup>.

---

<sup>28</sup> Stadt Zürich, Medienmitteilung : Mit erweitertem Drug-Checking-Angebot näher zu den Konsument\*innen, 23 novembre 2022.

<sup>29</sup> Zweckverband für Institutionelle Sozialhilfe und Gesundheitsförderung (ZiSG), Jahresbericht 2023.

<sup>30</sup> Les informations concernant les conditions imposées par le contrat de prestations ressortent de notre entretien et des informations obtenues auprès du service cantonal compétent. En effet, le canton de Lucerne ne possédant pas de loi sur la transparence, il n'a pas été possible d'obtenir une copie du contrat par ce biais. Toutefois, les instances cantonales se sont montrées coopératives en nous transmettant des informations.

<sup>31</sup> Celui-ci est également responsable, notamment, de la surveillance du marché via le contrôle de matières premières et de médicaments fabriqués dans des pharmacies et drogueries (spécialités de comptoir), des drogues illégales, de l'analyse de drogues de synthèses.

<sup>32</sup> L'origine des financements n'ont pas été communiqués.

<sup>33</sup> Les montants d'une location des services du laboratoire mobile n'ont pas été communiqués.

<sup>34</sup> Pour plus d'informations à ce sujet, se référer à l'article « Le Drug checking en Suisse : L'autorisation administrative & l'illicéité pénale » des mêmes auteurs.

[25] Dans le présent article, nous nous bornons à exposer la situation factuelle. En d'autres termes, nous décrivons quels services ont obtenu quelles autorisations.

[26] À Genève, le canton avait exigé de Nuit Blanche qu'elle obtienne une autorisation fédérale. En effet, le DC implique la manipulation de substances interdites soumises à contrôle selon l'annexe 5 tableau d, de l'Ordonnance fédérale du 30 mai 2011 sur les tableaux des stupéfiants (OTStup-DFI ; RS 812.121.11). Une autorisation exceptionnelle de l'OFSP avait ainsi été accordée durant la phase pilote du DC, jusqu'au 25 juillet 2020. Nuit Blanche a ensuite demandé le 31 janvier 2021 un renouvellement de l'autorisation et a obtenu une autorisation limitée dans le temps de l'OFSP le 30 juin 2021 ; celle-ci doit expirer le 31 décembre 2024, sauf renouvellement. Dans son autorisation, l'OFSP permet l'emploi et la détention de substances en principe interdite.<sup>35</sup>

[27] Les DC de Bâle, de Zurich et de Berne possèdent une autorisation exceptionnelle de l'OFSP pour les substances interdites (art. 8 al. 8 LStup). Le DC de Berne fixe possède, en sus, une autorisation cantonale<sup>36</sup>.

[28] Dans le canton de Vaud, le DC n'a à ce stade (phase pilote) pas sollicité d'autorisation pour sa pratique car l'École des sciences criminelles, qui réalise les analyses des substances et est responsable de la manipulation des stupéfiants possède déjà une autorisation fédérale et une autorisation cantonale. Le DC du canton de Lucerne ne possède pas non plus d'autorisations pour sa pratique mais collabore avec un laboratoire qui les possède. Toutefois, il prévoit de faire la démarche auprès de l'OFSP.

[29] Concernant le DC mobile de Berne exécuté par le laboratoire de contrôle pharmaceutique de l'Office de la santé du canton de Berne, selon les informations obtenues, celui-ci possède une autorisation de l'OFSP, une autorisation du DFI et une autorisation cantonale du canton de Berne pour l'analyse des substances.

## 5. Offres de Drug checking

[30] Tous les DC fixes se déroulent dans des locaux discrets et faciles d'accès car situés au centre-ville. Les usagers sont accueillis lors de « permanences » dans des espaces adaptés au dialogue (i.e. jouissant d'un certain degré de confort et de confidentialité). Une partie des structures proposent des heures d'ouverture une fois par semaine en fin de journée, où les clients peuvent venir sans rendez-vous préalable. Certaines prévoient des prises de rendez-vous en ligne ou par téléphone pour répartir l'afflux de visiteurs (Zurich, Vaud).

[31] À l'inverse, le DC mobile a lieu sous la forme d'un stand proposant une tente fermée dans les clubs et festivals.

[32] Pour tout type de DC, un entretien avec une personne formée – le plus souvent un travailleur social – portant sur le mode de consommation des substances est mené *au préalable*<sup>37</sup>. Cet entre-

---

<sup>35</sup> Les autorisations de l'OFSP sont également délivrées à la condition que le DC concerné respecte les normes publiées par Infodrog, l'autorisation pouvant être révoquée si ces normes ne sont pas respectées. À notre avis, cette pratique dépasse le cadre légal et ne peut être acceptable. Pour plus d'informations à ce sujet, se référer à l'article « Le Drug checking en Suisse : L'autorisation administrative & l'illicéité pénale » des mêmes auteures.

<sup>36</sup> Nous n'avons pas eu accès à ces autorisations.

<sup>37</sup> BRUNNER/LISCHER/MORGER MÉGEVANT/SCHÄTTI/SCHORI, (n. 9) p. 3.

tien relève lui aussi de la démarche de RdR. Il est considéré comme indissociablement lié à l'offre de DC ; en d'autres termes, l'analyse de la substance n'est pas proposée sans entretien parallèle. Les buts de la consultation sont notamment d'évaluer les comportements de consommation, de permettre de dépister de manière précoce des comportements à risque, de sensibiliser à l'usage à moindre risque des drogues, d'apporter aux usagers une réflexion sur leur comportement de consommation, de mettre en contact avec d'autres services ou encore, de soutenir et d'accompagner à la stabilisation ou à la réduction de la consommation<sup>38</sup>. Les DC de Genève, Berne, Bienne, Lucerne, Bâle et Zurich fonctionnent de la même manière. Ils suivent les standards d'Infodrog concernant le déroulement des entretiens (Module consultations<sup>39</sup>). Un groupe de travail « Drug checking » coordonné par Infodrog, a ainsi élaboré un questionnaire sur les comportements de consommation dans le milieu festif. Ce questionnaire est utilisé pour structurer l'entretien obligatoire<sup>40</sup>.

[33] Le questionnaire permet aussi de collecter des données sur la substance et le profil de l'utilisateur. Il est rempli par les usagers sur une base volontaire<sup>41</sup> à la première consultation, puis, en cas de récurrence d'utilisation du service, au rythme d'une fois par année. Toutefois, une discussion est menée avec l'utilisateur à chaque venue. Comme signalé en introduction, les offres de DC sont entièrement anonymes et gratuites pour tous les usagers. Ceux-ci s'identifient uniquement avec un pseudo. Les données collectées via le questionnaire sont donc traitées de manière anonymisées<sup>42</sup>. Elles sont immédiatement transmises à Infodrog, qui les analyse et en publie la synthèse dans un rapport annuel d'évaluation. D'autres données, toujours anonymisées, sont également récoltées par les DC, dans un but statistique, mais cette fois pour leur utilisation « personnelle ». Le DC vaudois fonctionne différemment avec un questionnaire autonome (mais également obligatoire) dont les données ne sont pas transmises à Infodrog et servent, pour l'instant, uniquement à des fins d'évaluation de la phase pilote<sup>43</sup>.

## 6. Profil des usagers

[34] En 2021, la majorité des personnes utilisatrices des DC étaient des hommes<sup>44</sup>. Pour le surplus, il n'y a pas de profil type des usagers. Ainsi, ils ont entre 18 et 75 ans. Ils font tester toutes sortes de substances (MDMA, benzodiazépines, cocaïne, LSD, Research Chemicals...)<sup>45</sup>, utili-

---

<sup>38</sup> BRUNNER/LISCHER/MORGER MÉGEVANT/SCHÄTTI/SCHORI, (n. 9) p. 3.

<sup>39</sup> BRUNNER/LISCHER/MORGER MÉGEVANT/SCHÄTTI/SCHORI (n. 9).

<sup>40</sup> BRUNNER/LISCHER/MORGER MÉGEVANT/SCHÄTTI/SCHORI, (n. 9) p. 4.

<sup>41</sup> BRUNNER/LISCHER/MORGER MÉGEVANT/SCHÄTTI/SCHORI, (n. 9) p. 4.

<sup>42</sup> BRUNNER/LISCHER/MORGER MÉGEVANT/SCHÄTTI/SCHORI, (n. 9) p. 4.

<sup>43</sup> Le DC du canton de Vaud propose également un entretien obligatoire mais a développé son propre questionnaire. Ce DC dispose d'un outil d'analyse différent (NIRLab) qui n'est pour le moment pas inscrit dans le standard d'Infodrog. Le test de cet outil fait partie des objectifs de la phase pilote. Une application mobile qui combine un formulaire et le résultat d'analyse de la substance a été créé. Les questions posées sont inspirées du questionnaire d'Infodrog, mais les données collectées ne sont pas partagées avec la centrale de coordination, le DC de Vaud ne faisant pas partie de son groupe de travail Drug checking durant la phase pilote. Une intégration est prévue pour la suite. Pour le moment les informations collectées par ce DC servent uniquement à des fins d'évaluation de la phase pilote.

<sup>44</sup> MARC MATHALER, Cannabis, cocaïne, ecstasy & Cie, rapport 2022, in : Infodrog, centrale de coordination des addictions (édit.), Berne 2022, p. 7.

<sup>45</sup> MATHALER, (n. 44) p. 3 : En 2021, la MDMA représentait 27% des échantillons analysés et la cocaïne 22%. Sur la situation en Europe (produits testés et leur pureté) : G. JONES et al., European Drug Checking Trends 2018–2023 –

sées dans toutes sortes de contextes différents (Chemsex, milieu festif, automédication, utilisation pour booster les performances cognitives, utilisation récréative, voire addiction. . .).

[35] À Zurich, une permanence distincte est offerte dans les locaux de Checkpoint, le centre de santé sexuel de la ville, en collaboration avec le service de DC de la ville de Zurich. Les conseils prodigués y sont spécifiques à la consommation de substances psychoactives lors de rapports sexuels. Un travailleur social spécialisée dans l'accompagnement des travailleuses et travailleurs du sexe est présent pour les consultations.

[36] À Lausanne, Bâle, Berne et Zurich, des offres de DC sont également proposées ponctuellement dans les espaces de consommation sécurisés pour cibler les usagers de ces lieux. À Genève, des essais sont menés dans l'optique de la mise en place d'une telle offre. En d'autres termes, les personnes qui consomment dans le local de consommation peuvent également y remettre leurs substances. Ceci constitue alors un service accessoire, aux côtés de la fourniture de matériel propre et l'accueil dans un endroit sécurisé pour consommer. À Bâle et Zurich, entre 2018 et 2019, un projet pilote de contrôle des substances<sup>46</sup> a été effectué dans les locaux de consommation<sup>47</sup>.

## 7. Nombre d'analyses

[37] La plupart des DC émettent un rapport annuel, lequel renseigne sur le nombre d'analyses effectuées. D'autres nous ont communiqué des informations sur leur nombre d'analyses lors de nos entretiens. En réunissant ces données, on constate qu'environ 5'500 analyses ont été menées au total en 2022<sup>48</sup>. Ce chiffre est amené à fluctuer avec le développement de l'offre à Zurich, l'augmentation en 2023 du nombre d'analyses par semaine à Bâle (passant de 5 à 10 par semaine) et la fin du projet pilote vaudois qui a effectué en 2023, 777 analyses<sup>49</sup>.

[38] La répartition entre différents cantons est la suivante (pour 2022) : 469 analyses à Genève<sup>50</sup>, 1432 à Berne<sup>51</sup>, environ 320 à Lucerne (6 par semaine), environ 270 à Bâle (5 par semaine), 3000 à Zurich.

---

Civil Society Monitoring of Harm Reduction in Europe 2023, Amsterdam, Correlation – European Harm Reduction Network, 2024.

<sup>46</sup> Celui-ci avait pour but de déterminer le niveau d'information des participants concernant les produits consommés (Safer use, consommation de produits de coupe et dangerosité), les effets qu'a le DC sur leurs habitudes de consommation, l'attitude des consommateurs face au DC, l'effet du DC sur le fonctionnement des centres de consommation et enfin, les résultats du contrôle des substances.

<sup>47</sup> L'étude a démontré une grande différence de niveaux de connaissances et d'informations entre les consommateurs sur les substances et les produits de coupe. Elle met en lumière les bénéfices des conseils de consommation sur les comportements des usagers (mise en pratique du Safer Use, évaluation des dangers d'une polyconsommation, reconnaissance d'un potentiel danger, manière de procéder en cas d'effets secondaires. . .). Les résultats de laboratoire contribuent à l'information des utilisateurs sur ce qu'ils consomment de manière ciblée grâce aux indications obtenues en laboratoire. MANUELA SPIESS/ANDREAS DVORAK, Begleitung und Evaluation des Drug Checkings bei Besuchenden der Kontakt- und Anlaufstellen, Evaluationsbericht, 2019, Bern.

<sup>48</sup> La répartition entre différents cantons est la suivante : 469 analyses à Genève, 1432 à Berne, environ 320 à Lucerne (6 par semaine), environ 270 à Bâle (5 par semaine), 3000 à Zurich.

<sup>49</sup> 298 analyses lors de 26 événements festifs et 479 analyses lors de la permanence, au total, 777 analyses.

<sup>50</sup> Association Première ligne, rapport d'activité 2022, p. 20.

<sup>51</sup> Fondation CONTACT Nightlife, rapport d'activité 2022.

## 8. Accès des Mineurs au Drug checking

[39] Les mineurs consomment aussi des stupéfiants et encourent aussi les risques que cette consommation peut comporter. Pour rappel, en Suisse en 2022, au moins 18% des moins de 15 ans avaient déjà consommé du cannabis au moins une fois<sup>52</sup>. Les services de RdR peuvent aussi leur être utiles. D'un point de vue strictement légal, les DC peuvent accueillir des mineurs, en ce sens qu'aucun texte légal ne le leur interdit. Une autorisation spécifique n'est pas davantage nécessaire. Enfin comme le DC est anonyme, il n'existe pas d'obligation de signaler un mineur qui serait en danger à l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)<sup>53</sup>.

[40] Toutefois, toutes les structures de DC à l'exception de Zurich et Bâle refusent leur offre aux mineurs. La contradiction doit être relevée puisque tous les DC proposent un service totalement anonyme. Partant, l'âge ne devrait pas être demandé. Il ne peut être exclu que des mineurs se fassent passer pour des majeurs et accèdent aux offres.

[41] Le DC de Genève s'est vu expressément interdire par le canton d'accepter des personnes de moins de 18 ans. En effet, le contrat de prestations lui impose cette limite. La raison de cette interdiction semble être avant tout politique, le DC risquant d'être mal perçu s'il était ouvert aux mineurs. Le DC de Vaud refuse également les mineurs. La raison avancée est qu'une réflexion a été menée sur les dispositions particulières nécessaires à l'ouverture du DC aux mineurs et que celles-ci ne pouvaient pas être remplies dans le projet pilote, conçu dès le départ pour un public adulte. Les acteurs impliqués estiment que les besoins en matière de RdR ne sont pas les mêmes pour les adultes que pour les mineurs.

[42] Le DC de Lucerne n'a pas reçu d'interdiction formelle contractuelle, mais ne le fait pas pour des raisons liées à l'insécurité juridique et politique. Concernant le DC de Berne, bien que celui-ci n'ait pas non plus d'interdiction, la peur de l'impopularité d'un tel accès qui pourrait se répercuter sur le financement reçu par la fondation CONTACT pour d'autres prestations suffit à l'en dissuader.

[43] Comme mentionné plus haut, le DC de Zurich accueille les mineurs. Ceux-ci ont toujours été acceptés, mais l'information correspondante n'a été que progressivement diffusée, soit ces deux dernières années. De toute façon, le DC de Zurich est prévu de manière strictement anonyme, l'âge n'étant jamais vérifié. Par ailleurs, le DC de Zurich ne veut pas inciter les mineurs à mentir s'ils souhaitent bénéficier du DC. Au contraire, afin de pouvoir prodiguer des conseils adaptés aux besoins des personnes mineurs, le DC préfère que celles-ci puissent communiquer librement leur âge. Concernant le DC de Bâle, il était initialement uniquement ouvert aux personnes majeures mais a été ouvert aux mineurs à partir de novembre 2023.

---

<sup>52</sup> NORA BALSIGER/MARINA DELGRANDE JORDAN/VALENTINE SCHMIDHAUSER, La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2022 et évolution dans le temps, in : addiction Suisse (édit.), Lausanne 2023, p. 52 ss.

<sup>53</sup> PHILIPPE MEIER, in : Pichonnaz/Foëx/Fountoulakis (édit.), Commentaire romand, Code civil I, 2<sup>ème</sup> éd., Bâle 2023, art. 314c N 43.

## 9. Laboratoires et analyses des substances

[44] Une fois la substance remise au service de DC par l'utilisateur, elle est transmise à un laboratoire pour analyse<sup>54</sup> (sauf dans le canton de Vaud) – cf. point 12). Certains laboratoires sont des entités publiques ou des laboratoires universitaires. C'est le cas pour Genève (HUG, CURLM), Berne et Bienne (SPHC), Bâle (IRM Basel), Lucerne (IRM Basel). En revanche, le DC Zurich, pourtant géré par une autorité publique, emploie un laboratoire privé (BCRM). Ce même laboratoire est également employé par le DC fixe de Berne pour l'analyse du cannabis.

[45] Tous les laboratoires sont organisés pour que les analyses ne prennent pas plus de trois jours et que les résultats soient communiqués avant le week-end, période où les gens consomment davantage leurs substances. Les résultats sont transmis par mail du laboratoire aux permanences de DC, lesquelles les communiquent ensuite par téléphone aux usagers. Zurich fait exception, car il communique les résultats également via une plateforme en ligne, pratique parfois jugée risquée en raison du risque de publicité indirecte. En effet, il existe un risque que les données servent à des dealers pour vanter la qualité de leur substance sur le marché noir. La totalité des laboratoires détruisent les substances après analyse, à l'exception du DC mobile.

## 10. Alertes de substances

[46] Lorsqu'une substance plus dangereuse qu'attendue est détectée à l'occasion d'un DC, une alerte est émise. Le but est de signaler aux autres cantons et possiblement aux autres usagers l'existence de ce produit « corrompu », trop hautement dosé ou encore mal « étiqueté ».

[47] Une grande partie des alertes provient du DC de Zurich. Celui-ci les met en forme pour son propre site internet et collecte les alertes des autres DC (soit ceux de Lucerne, Bâle, Genève, Berne ainsi que celles du laboratoire mobile de Berne) pour rendre uniforme la présentation, avant de les transmettre à Infodrog.

[48] Les alertes sont publiées en ligne sur le site Infodrog.ch, géré par Infodrog. Infodrog recueille l'information afférente aux substances analysées ; il traduit ensuite l'information dans toutes les langues nationales, la met en ligne sur son site et la transmet à toutes les associations partenaires. Sur le site des alertes, une photo ainsi qu'une description de la substance, le lieu et le jour du test et de la raison de la dangerosité du produit sont indiqués. Les effets indésirables pouvant survenir en cas de consommation ainsi que des conseils de Safer Use en lien avec la substance en particulier sont prodigués<sup>55</sup>. En moyenne, une cinquantaine d'alertes paraissent par mois<sup>56</sup>.

---

<sup>54</sup> DANIEL ALLEMANN, Standards Drug checking, Module Normes techniques, in : Infodrog, centrale de coordination des addictions, Berne 2021, p. 4. : les méthodes principalement utilisées dans ces laboratoires pour l'analyse des stupéfiants dans le cadre du DC sont les analyses chromatographiques telles que la chromatographie liquide à haute performance avec spectromètre (HPLC-DAD), la chromatographie en phase gazeuse avec spectrométrie de masse (GC-MS), la chromatographie en phase liquide avec spectrométrie de masse (LC-MS) ou encore la chromatographie en couche mince.

<sup>55</sup> Différents niveaux d'alerte sont précisés par des couleurs : jaune pour des informations sur des substances aux compositions inhabituelles (p.ex. une pilule vendue comme de la MDMA mais qui s'avère être de la 2C-B), orange pour les mises en garde (attention) (p.ex : MDMA avec un haut taux de pureté), rouge pour les alertes sur les substances dangereuses ( P.ex : NPS dont les effets ne sont pas connus).

<sup>56</sup> Moyenne grossièrement calculée sur la totalité des alertes parues entre janvier et août 2023. Cette moyenne évolue au cours des années en fonction du nombre d'analyses de substances effectuées par les différentes offres de DC. Elle ne prend pas en compte les alertes de substances du DC vaudois qui ne participe pas à ce système d'alerte Infodrog.

[49] Au système d'alertes, s'ajoutent les informations générales sur les substances. Le site « Drugs Just say Know », géré par Infodrog et le groupe de travail Know-Drugs, réunit des structures de Drug checking ainsi que d'autres structures sans DC, mais mettant en place des mesures de RdR et d'experts<sup>57</sup>. Ce site a pour but d'informer sur les substances, les risques, les effets secondaires et le Safer Use. Pour les substances les plus courantes (trente au total), une fiche d'information détaillée est disponible. Ce site se combine avec le site internet Combi Checker<sup>58</sup> qui permet de vérifier les effets de la combinaison de deux substances en cas de polyconsommation.

[50] Le DC de Zurich est le seul DC qui essaie en outre de prendre contact avec le vendeur si celui-ci se trouve sur le darknet, pour l'informer et informer d'autres consommateurs éventuels de la réelle composition de la substance vendue.

## 11. La particularité du DC vaudois

[51] Le DC du canton de Vaud a la particularité de s'appuyer sur un nouvel outil d'analyse des substances, le NIRlab.

[52] La technologie NIRlab présente l'avantage d'accélérer très nettement l'analyse des substances<sup>59</sup>. Créée par un chercheur de l'Université de Lausanne, elle fonctionne grâce à la technique de la *Near Infrared Spectroscopy*. L'appareil collecte des informations sur les différentes substances analysées qu'il compare avec une base de données. Les informations concernant les substances analysées sont recueillies sur un Cloud dont les données sont mises en commun et enrichissent un algorithme. Celui-ci permet aux laboratoires forensiques en possédant l'accès d'effectuer des analyses ciblées chaque fois qu'un nouveau composant ou mixte est identifié. Ainsi, la précision et la gamme d'analyses possibles est chaque fois améliorée. De surcroît, toujours pour optimiser l'outil, la technologie NIRlab mise en place sur le terrain doit être combinée et vérifiée avec des analyses plus poussées des nouvelles substances, cette fois-ci en laboratoire.

[53] Comme évoqué plus haut, cette technique a été conçue pour fournir des résultats rapides d'analyse. Il n'est pas nécessaire d'envoyer un échantillon pour analyse par un laboratoire, car le résultat est donné directement par l'outil et disponible en environ 5 secondes<sup>60</sup>. Ce gain de temps peut se révéler précieux. Il permet, dans le cadre du DC, d'avoir la possibilité de discuter directement avec le consommateur de la substance. Un deuxième avantage de cette technologie est qu'elle ne détruit pas les échantillons. Troisième avantage, l'outil est très simple d'utilisation ; il fonctionne via une interface conçue comme une application pour smartphone qui affiche les informations sur la substance aussitôt l'analyse effectuée. Il peut être réalisé par une personne sans formation scientifique. Le dispositif de détection ressemble à une lampe de poche connectée à un système Bluetooth<sup>61</sup>. Quatrième avantage, l'outil est mobile, car facilement transportable. Il peut

---

<sup>57</sup> Le groupe de travail Know-Drugs est composé de : Aide Suisse contre le SIDA, ARUD, Danno, DILU, eve&grave Schweiz, Infodrog, nuit blanche ?, NPS-Consulting-Bücheli, Rave it Safe, Saferparty, Safer Dance Basel.

<sup>58</sup> [combi-checker.ch](http://combi-checker.ch).

<sup>59</sup> Canton de Vaud, Conseil d'Etat, Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil (21\_LEG\_20), p. 28.

<sup>60</sup> FLORENTIN COPPEY/ANDY BÉCUE/PIERRE-YVES SACRÉ/ERIC M. ZIEMONS/PHILIPPE HUBERT PIERRE ESSEIVA, Providing illicit drugs results in five seconds using ultra-portable NIR technology : An opportunity for forensic laboratories to cope with the trend toward the decentralization of forensic capabilities, in : Forensic Science International, Volume 317, 2020, n° 2.2.

<sup>61</sup> COPPEY/BÉCUE/SACRÉ/ZIEMONS/HUBERT/ESSEIVA, (n. 60) n° 2.1.

ainsi être aisément utilisé lors de soirées et festivals. Il nécessite très peu de place – contrairement au laboratoire mobile de Berne. Dernier avantage, le dispositif est relativement peu coûteux, en particulier en comparaison avec les machines usuelles d'analyse.

[54] L'outil se heurte cependant à certaines limites. Il ne détecte pas les produits inconnus qui ne figurent pas dans sa base de données actuelles. Certaines nouvelles substances psychoactives, y compris des médicaments, ne sont ainsi (pour l'instant) pas identifiées. Il ne fonctionne pas non plus si la substance analysée contient de trop petites quantités d'une substance illicite couplée à une autre substance (en dessous de 3%)<sup>62</sup>. C'est pourquoi lorsqu'un doute subsiste sur la substance détectée, ou lorsque l'appareil n'est pas en mesure de détecter la substance, celle-ci est envoyée pour analyse au laboratoire de l'école de sciences criminelles de l'UNIL. Les résultats d'analyse de la substance sont alors rendus une semaine en moyenne après la consultation, par téléphone. Dès lors, le seul désavantage à l'utilisation du NIRlab lors d'un DC est que lorsque l'appareil ne rend pas de résultat lors de la soirée, l'analyse en laboratoire est différée – ce qui réduit l'utilité d'un DC mobile en milieu festif où les usagers consomment le soir même. Néanmoins, les conseils de consommation sont tout de même transmis. Il est également à signaler que la non-reconnaissance d'un produit constitue déjà un indice de sa possible dangerosité. À cela s'ajoute que ce désavantage est contrebalancé par le grand nombre d'analyses que permet le NIRlab en raison de sa portabilité et de son coût réduit. Par ailleurs, il est à signaler que le nombre d'échantillons non analysables est particulièrement faible par rapport aux résultats qui peuvent être donnés en temps réel.

[55] Il sera intéressant de lire les conclusions de l'évaluation externe du projet-pilote pour déterminer en particulier la fiabilité de la méthode<sup>63</sup>. Les sceptiques de cette nouvelle méthode craignent tout particulièrement que cet outil ne parvienne à repérer des quantités infimes de substances qui peuvent être très dangereuses à la consommation, même à petite dose (p.ex : fentanyl).

[56] L'outil NIRLab ne respecte – pour l'instant – pas le standard « Module normes techniques » d'Infodrog. Rappelons toutefois que ces standards sont uniquement des recommandations et ne sont dès lors pas contraignantes.

## 12. Les particularités du DC mobile

[57] Comme évoqué précédemment, le DC mobile est assuré par le laboratoire de contrôle pharmaceutique du Service pharmaceutique cantonal du canton de Berne (SPHC). Il existe depuis 1998 et a été le premier laboratoire d'analyse de stupéfiants pour la RdR en Suisse. Il est né d'un projet interne au service du pharmacien cantonal portant sur le monitoring de l'héroïne dans les rues de Berne. Son activité a ensuite été étendue à toutes les substances sous contrôle et son existence n'a pas été remise en question, contrairement à la permanence de DC de CONTACT Berne qui a bénéficié de financement public durant quelques années seulement, avant que le financement soit révoqué. Il faut tout de même signaler que les activités du laboratoire mobile hors canton ne sont pas financées par le canton de Berne mais par les mandataires du laboratoire mobile.

---

<sup>62</sup> Néanmoins, l'appareil peut reconnaître les substances illicites « classiques » : COPPEY/BÉCUE/SACRÉ/ZIEMONS/HUBERT/ESSEIVA, (n. 60) n° 4.

<sup>63</sup> Au moment de la publication de cet article, les résultats de l'évaluation du projet-pilote ne sont pas encore publics.

En effet, le laboratoire mobile bernois conclut des accords (mandats) avec les différentes structures de DC ; sur cette base, il se déplace au lieu demandé. Ce sont les structures qui contactent le DC mobile et non l'inverse. Les coûts inhérents au déplacement et aux analyses reviennent aux mandataires.

[58] Le DC mobile est composé de diverses machines permettant l'analyse des substances. Celles-ci sont installées sur des chariots et attachées grâce à des sangles pour éviter le mouvement. Le tout tient dans le coffre d'une camionnette et est ensuite déchargé sur le site du mandataire. Sur place, le DC mobile s'occupe des analyses et du laboratoire, tandis que le DC mandataire fait venir ses travailleurs sociaux et réalise les entretiens des usagers. Les deux structures impliquées collaborent donc entre elles, l'une gérant la partie analytique, l'autre la partie sociale. En 2022, le laboratoire mobile a été mandaté pour 23 interventions dans toute la Suisse.

### 13. Conclusion :

[59] Nos entretiens ont mis en évidence plusieurs atouts du Drug Checking :

- L'objectif de fournir rapidement des données précises sur les substances soumises pour analyse est pleinement atteint.
- La procédure mise en place n'est pas bureaucratique et donc efficace pour convaincre son public.
- Le nombre d'analyses effectuées par année est en augmentation et toutes les offres fonctionnent à hauteur de leur capacité maximale.
- Le dialogue est aisé avec les usagers qui parlent pour la plupart volontiers de leurs habitudes de consommation et sont ouverts aux conseils prodigués.
- Nos échanges avec les employés rencontrés des DC ont été très ouverts et faciles. Leur engagement, leur enthousiasme et leur motivation en faveur de la promotion du DC sont frappants et réjouissants.
- Il existe un rapport harmonieux entre les services de DC et leur voisinage ; les DC restent d'ailleurs très discrets dans leur présentation.
- Les autorités de police soutiennent, comprennent et respectent le travail de réduction des risques, ils n'interviennent pas aux abords des DC<sup>64</sup>.
- Les mesures de RdR sont tolérées par la société ou inconnues de celle-ci.
- Il existe un grand potentiel permettant de récolter des données précieuses sur la santé, l'intégration sociale ou encore les modes de consommation des usagers de SSC. De même, un monitoring d'une partie du marché des substances illégales peut être effectué par ce biais. Actuellement seule une partie des données sont récoltées et analysées.

---

<sup>64</sup> Toutes les structures interrogées considèrent que les relations avec les autorités de police sont plutôt bonnes et basées sur un respect mutuel et une compréhension du rôle de chacun. Cette collaboration entre le DC et la police s'opère toutefois toujours de manière informelle, via des rencontres ou des discussions, et sans accord écrit.

[60] Toutefois, certains éléments pourraient être améliorés :

- La volonté politique des autorités a énormément d'influence sur la situation en matière de DC. En effet, ce sont elles qui financent les mesures de RdR et qui choisissent les types d'offres à proposer. Il en résulte des disparités intercantionales en matière d'offre et d'instabilité pour les structures déjà installées car leur financement pourrait disparaître, d'une décision politique à une autre.
- Un sentiment d'insécurité lié au contexte juridique régnant ne permet pas un développement rapide des offres. Il est difficile de savoir clairement ce qui est autorisé, ce qui est prohibé en matière de DC. Un exemple est l'accès des mineurs au DC. Un autre tient à l'obligation ou à l'utilité d'obtenir des autorisations. Ainsi, pour certains, il peut être plus simple de s'abstenir plutôt que de risquer d'agir de manière interdite ou illégale.

[61] Sur la base de ces constats, nous exposons les recommandations suivantes :

## **14. Recommandations**

### **14.1. Nécessité d'un financement plus conséquent**

[62] Globalement, toutes les structures, à l'exception de celle de Zurich, où le financement et l'offre sont particulièrement importants<sup>65</sup>, estiment qu'un financement public plus conséquent permettrait davantage d'analyses de substances et l'engagement de plus de personnel compétent – éléments essentiels au développement du DC en Suisse. Certes, le fonctionnement actuel est satisfaisant en matière de RdR. Cependant, la demande déjà importante ne cesse d'augmenter avec la popularité croissante du DC, de sorte que l'offre peine à suivre. Il serait intéressant d'imaginer des offres de financement différentes de celles qui existent actuellement (cantonal, communal ou issu d'une collecte de fonds privée), par exemple des financements intercantonaux, qui prennent en compte le fait que les usagers de plusieurs cantons utilisent un même Drug checking.

### **14.2. Déficit de visibilité, une évaluation est nécessaire**

[63] Actuellement, aucune étude suisse ne s'est intéressée à la visibilité du DC. Selon l'observatoire suisse de la santé, en 2017, 7.6% de la population suisse âgée de 15 à 64 ans avait déjà

---

<sup>65</sup> À Zurich, où le financement est le plus conséquent, un développement récent en faveur d'une nouvelle offre de DC sur le terrain permet de donner un résultat rapide et répond aux besoins de la structure pour les années à venir. Elle représente un développement considérable en matière d'offre, de personnel à disposition et de personnes qui pourront être touchées par les offres de RdR. Pour améliorer sa présence sur le terrain, le DIZ s'est vu octroyer un financement supplémentaire de 743'000.- par le législatif de la ville de Zurich pour l'année 2023, pour mettre en place une nouvelle offre de Drug checking directement sur la Langstrasse, l'une des artères principales du monde la nuit zurichois. Cette offre permettra de cibler les personnes qui souhaitent faire contrôler des substances avant consommation immédiate, comme le permet le Drug checking mobile. Un laboratoire sera directement sur place et fera les analyses durant la consultation. Un appel d'offre a été fait pour l'attribution du laboratoire. Ce nouveau service proposera des analyses les vendredis et samedi soirs et permettra de doubler le nombre d'analyses annuelles de substances en passant de 3'000 à 6'000. Cette nouvelle offre répond aux besoins de la structure pour les années à venir.

consommé une substance illégale (cannabis exclu)<sup>66</sup>. Combien de ces personnes avaient connaissance du Drug checking au moment de consommer ?

[64] En particulier chez les jeunes, il est nécessaire de faire connaître le Drug checking. En effet, la majorité des utilisateurs des DC sont des personnes entre 18 et 40 ans<sup>67</sup>. De surcroît, les comportements à risque en matière de stupéfiants sont plus répandus chez les jeunes<sup>68</sup>. La RdR peut donc jouer auprès de cette population un rôle majeur.

[65] Au-delà des jeunes, de nombreuses autres catégories sociales n'accèdent pas ou peu à ce type d'offre, notamment en raison des heures d'ouverture et des sites d'accueil (p.ex : personnes pratiquant le Chemsex, femmes, personnes d'origine étrangère, sans-papiers, mineurs etc.). Dans une optique de réduction des risques globale, il serait souhaitable de proposer des offres supplémentaires adaptées à un public cible plus large.

### 14.3. Développement de l'offre

[66] Les offres de DC sont encore trop peu nombreuses et mal réparties sur le territoire suisse. Si disposer d'une structure par canton n'est sans doute pas nécessaire, il faudrait en revanche mettre l'accent sur les collaborations intercantionales.

[67] Or, certains DC restreignent explicitement l'accès aux usagers installés sur un certain territoire, p.ex. Bâle. D'autres sont indifférents à la provenance géographique. Nous plaignons pour un accès indépendant du lieu de domicile.

[68] Concernant le développement de l'offre, celui-ci peut également intervenir en l'étendant à des centres d'accueil à bas-seuil avec ou sans locaux de consommation. De cette manière, un plus large panel d'utilisateurs pourrait être touché par les mesures ; les visiteurs des salles de consommation et d'accueil à bas-seuil n'étant souvent pas les mêmes que ceux utilisateurs des DC. Les bénéfices pouvant résulter d'un DC dans les locaux de consommation étant conséquents, comme évoqué précédemment des moyens doivent être mis en place pour les y implanter. Là où les offres existent, elles doivent être renforcées.

### 14.4. Nécessité d'une plus grande transparence

[69] Nombre de responsables de structures de DC rencontrés n'étaient pas en mesure de nous transmettre les contrats de prestations qui les lient aux cantons. D'autres n'ont pas souhaité le faire, en raison d'une crainte diffuse de mécontenter leurs financeurs.

[70] En vertu des lois fédérale et cantonales sur la transparence, nous en avons fait la demande aux cantons où un DC est implanté. Certains nous ont répondu en nous transmettant des documents officiels, tels que demandés, d'autres ont refusé via une décision, d'autres encore ont préféré ré-

---

<sup>66</sup> Indicateur Obsan (observatoire suisse de la santé), Consommation de substances illégales (hors cannabis, âge 15-64 ans), OFS (office fédéral de la statistique : Enquête suisse sur la santé), Neuchâtel 2021.

<sup>67</sup> LA MANTIA/OESCHLIN/DUARTE/LAUBEREAU/FABIAN, (n. 10) p. 58.

<sup>68</sup> JEAN-BAPTISTE ARMENGAUD/CAROLE-ANNE BAUD/BARBARA BROERS/LINE GUILLOD/JENNIFER HASSELGARD-ROWE/VALÉRIE JUNOD/DAVID PERRIN/OLIVIER SIMON, Drogues : mineur-e-s et réduction des risques ? In : Revue Médicale Suisse 2023, 9, n° 830, pp. 1127-1131.

pondre oralement par téléphone à nos questions. Globalement, les informations demandées ont été obtenues mais la prise de contact a été compliquée.

[71] De plus, les autorisations (cantonales et de l'OFSP) ne nous ont pas non plus été communiquées et ne sont pas facilement accessibles. L'OFSP a tout de même accepté de répondre à certaines de nos questions sur les autorisations par oral. Une demande formelle basée sur la LTrans nous aurait probablement permis d'obtenir les autorisations mais cela aurait pris un temps considérable. Nous y avons donc renoncé.

[72] Une meilleure accessibilité à des informations telles que les conditions d'octroi de subventions cantonales en faveur d'une offre de DC, les pratiques autorisées et interdites par les cantons, les raisons des interdictions ou encore, si les structures de DC ont obtenu des autorisations pour leur pratique et si oui, de la part de quelle autorité, permettrait de clarifier les conditions légales nécessaires à la pratique du DC. Plus de transparence pourrait contribuer à une plus grande promotion des offres existantes. Cela pourrait servir également à comparer les offres et leur accessibilité.

#### **14.5. Nécessité de données sur les économies possibles en matière de coûts sociaux et médicaux**

[73] L'un des bénéfices du DC mis en avant par les acteurs de celui-ci est la réduction des coûts sociaux et médicaux liés à la consommation de stupéfiants. Toutefois, si cette hypothèse semble probable, elle n'a pas été démontrée. Actuellement, il n'existe pas de données claires sur les économies réalisées en Suisse grâce au DC. Il faudrait pouvoir déterminer les coûts sociaux et médicaux de la dépendance aux stupéfiants qui peuvent être plus rapidement pris en charge grâce à la détection des comportements dans les consultations de DC. Les conséquences dues aux overdoses pouvant être évitées grâce à l'analyse des produits avant consommation et aux informations sur les risques devraient aussi être établies.

[74] En 2020, la FHNW et l'institut de recherche politique Interface, sur mandat de l'OFSP, ont mené une évaluation des effets des offres de DC en Suisse. Le résultat de cette évaluation, qui se base sur l'avis des utilisateurs et des prestataires de DC, montre que le DC contribue à la RdR, non seulement dans l'intérêt des clients du DC, mais aussi dans celui de leur entourage qui consomme également<sup>69</sup>. Une autre étude se base sur les analyses de substances du DC de Zurich (plus de 16'000 échantillons sur 10 ans) pour déterminer que le Drug checking contribue à influencer la qualité des substances présentes sur le marché illégal de la drogue en faveur de stupéfiants de meilleure composition. Cela contribue à réduire les risques imprévisibles liés à la consommation<sup>70</sup>. Les risques peuvent donc être mieux contrôlés et les conseils de consommation (Safer use) adaptés. Toutefois, ces études ne quantifient pas les bénéfices ainsi esquissés.

---

<sup>69</sup> LA MANTIA/OECHSLIN/DUARTE/LAUBEREAU/FABIAN, (n. 10) : Le DC permet une meilleure connaissance des substances, a un effet sur les comportements de consommation et le savoir accumulé est transmis et a une influence sur l'entourage des utilisateurs du DC.

<sup>70</sup> RAPHAEL MAGNOLINI/MARTINA SCHNEIDER/DOMINIQUE SCHORI/DANIEL TRACHSEL/PHILIP RUGGMANN, Substances from unregulated drug markets – A retrospective data analysis of customer-provided samples from a decade of drug checking service in Zurich (Switzerland), in : International Journal of Drug Policy, 2023, p. 10. Sur le Drug checking en tant qu'outil de surveillance du marché noir des stupéfiants : G. JONES et al. (n. 45).

[75] Relativement à l'augmentation du nombre d'accidents liés à la consommation de substances, bien que pour le moment ce phénomène ait été recensé tout particulièrement en Amérique du Nord plutôt qu'en Europe<sup>71</sup>, le Drug checking peut être un moyen de réduire le nombre d'overdoses, qui pourraient par exemple être provoquées par la présence de Fentanyl non attendu dans les stupéfiants consommés.

[76] En définitif, davantage de données concernant la réduction des coûts sociaux et médicaux grâce au DC permettrait d'en faire sa promotion.

## 14.6. Limites du système d'alertes sans DC

[77] Il est difficile d'évaluer l'utilité pratique du système d'alertes de substances. À moins que le consommateur soit à l'affût des alertes et qu'il choisisse de faire tester avant consommation sa substance en cas d'alerte d'une substance à l'aspect visuel proche de la sienne, on voit mal en quoi ces alertes peuvent, à elles-seules, dissuader de consommation d'une substance. En effet, le consommateur qui n'aurait pas le temps de se rendre dans un DC ou qui n'y aurait pas accès pour des raisons géographiques, pourrait simplement estimer que sa substance ne correspond pas à l'alerte puisqu'il est impossible via une comparaison d'images d'établir la provenance d'un stupéfiant vendu au marché noir.

[78] Toutefois, l'utilité des alertes n'est pas à négliger car avec chaque alerte de substances, des informations et règles de Safer use sont indiquées; les sites internet Drugs Just say know et Combi-checker viennent y ajouter des informations. Elles permettent donc d'attirer l'attention des usagers qui les consultent régulièrement et de leur prodiguer des conseils de consommation supplémentaires. Ces méthodes de RdR ne remplacent toutefois pas le DC et doivent le compléter, d'où l'importance d'augmenter les offres de DC et leur accessibilité dans toute la Suisse. Il est aussi à signaler que ce système d'alerte peut permettre de diffuser l'existence des centres de DC à un plus grand nombre d'usagers.

[79] L'étude de la FHNW et de l'Institut Interface, citée précédemment, a examiné les statistiques d'accès mensuels aux sites internet des DC. Pour l'outil d'alerte en ligne sur les substances, environ 18% seulement des accès au site se font depuis une adresse IP Suisse et seulement un tiers des visiteurs du site utilise l'outil plus qu'une fois<sup>72</sup>. Par ailleurs, l'étude signale que ces alertes peuvent susciter chez les consommateurs un faux sentiment de sécurité et leur faire renoncer à l'analyse de leur substance<sup>73</sup>. Or, il est tout à fait possible que la composition de deux pilules d'aspect similaire soit différente<sup>74</sup>.

---

<sup>71</sup> Aux USA, en 2021, plus de 70'000 personnes sont décédées à la suite d'une consommation d'opioïdes de synthèse autres que la méthadone (en premier lieu le Fentanyl) selon le National Institute on Drug Abuse. En Europe, l'EMCDDA indique qu'en 2021, les États membres de l'UE ont signalé environ 140 décès liés à l'usage du Fentanyl (EMCDDA, rapport européen sur les Drogues 2023).

<sup>72</sup> LA MANTIA/OECHSLIN/DUARTE/LAUBEREAU/FABIAN, (n. 10) p. 71.

<sup>73</sup> LA MANTIA/OECHSLIN/DUARTE/LAUBEREAU/FABIAN, (n. 10) p. 86.

<sup>74</sup> Nous signalons tout de même qu'il en va de même pour les substances analysées en laboratoire : seule la composition de la partie de la substance qui a été analysée est connue. Si un usager achète des substances d'apparence identiques, au même dealer, au même moment, cela ne signifie pas pour autant que toutes ont une composition similaire.

## 14.7. Insécurité liée au contexte juridique

[80] Actuellement, le contexte juridique extrêmement complexe en matière d'autorisations administratives pour la pratique du DC entrave le développement des offres. Nous plaidons en faveur d'une clarification dans la LStup confirmant la légalité du DC moyennant un type spécifique et unique d'autorisation<sup>75</sup>. Ainsi, les démarches de mise en place d'une telle offre par les cantons seraient plus simples. Politiquement, au niveau cantonal, elles seraient plus acceptables. En effet, aujourd'hui, le développement des offres dépend énormément d'un contexte politique qui doit être favorable. Une base légale serait également la bienvenue pour assurer plus de sécurité juridique en faveur de tous les acteurs du DC et de fixer des limites claires. Ces points sont développés dans l'article traitant des autorisations administratives et de l'illicéité pénale des mêmes auteurs.

[81] Également, cette clarification devrait s'appliquer à l'ouverture de l'offre aux mineurs. Actuellement, bien que rien ne l'interdise légalement, les mineurs ne sont la plupart du temps pas autorisés dans les centres de DC, pour des raisons politiques.

---

ÉLODIE WEHRLI, MLaw Chercheuse FNS junior à la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne, Département de droit des affaires et fiscalité.

CAROLE-ANNE BAUD, Dr. iur. Chercheuse FNS senior à la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne, Département de droit des affaires et fiscalité.

VALÉRIE JUNOD, Professeure ordinaire à la Faculté des hautes études commerciales (HEC) de l'Université de Lausanne, Département de droit des affaires et fiscalité ; Professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Genève, Département de droit commercial.

### Remerciements

Dans le cadre de la rédaction de cet article, nous avons eu l'opportunité de nous entretenir avec des personnes actives au sein des structures de DC suisses. Nous remercions particulièrement tous les employés et responsables rencontrés pour avoir pris le temps de répondre à nos questions et être restés disponibles à la suite des entretiens.

Nous remercions également toutes les administrations cantonales et fédérales qui ont répondu à nos demandes d'informations et se sont tenues à notre disposition en cas de questions supplémentaires.

Les propos tenus ici n'engagent bien évidemment que leurs auteurs.

---

<sup>75</sup> La LStup pourrait ainsi être complétée par un nouvel art. 8b selon lequel : « les activités en lien avec le Drug checking sont licites moyennant l'octroi d'une autorisation unique délivrée par l'OFSP ou (choisir) par le canton du lieu de l'institution d'accueil ; l'autorisation délivrée englobe l'ensemble des activités requises pour fournir le service de Drug Checking. ». Cependant, comme expliqué à la section 6 de notre article sur les autorisations en matière de Drug Checking, des études sur le terrain devraient être menées pour déterminer si une autorisation est vraiment requise et quelle autorité (cantonale ou fédérale) devrait être jugée (la plus) apte à la délivrer.